

ALCOOL A BRULER 90°

Propriétés :

De manière générale, l'alcool à brûler sert de combustible pour les chauffe-plats, les réchauds à fondue, et les lampes à alcool. Mais on peut aussi l'utiliser pour nettoyer et désinfecter les vitres, les surfaces plastiques, les sols et les murs. Il est également efficace pour détacher les salissures alimentaires, le feutre et le stylo et lustrer le bronze et l'ivoire.

Caractéristiques Physico Chimiques :

- Etat physique : liquide fluide
- Densité relative : 0,791 kg/l
- Intervalle de point d'éclair : Point éclair <= 21°C
- Hydrosolubilité : soluble
- Pression de vapeur : >à 300 kPa



Mode d'emploi :

- Combustible :
Verser directement dans les réservoirs des réchauds à fondue, chauffe-plats et lampes à alcool. Ne pas introduire dans un réservoir chaud.
- Pour nettoyer :
Imbiber un chiffon et essuyer avec un chiffon sec. Vous obtiendrez d'excellents résultats en utilisant l'alcool ménager parfumé ONYX. Pour les surfaces plastiques, faire un essai préalable sur une partie non visible de la surface.

Précautions d'emploi :

- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas fumer lors de l'utilisation.
- Conserver à l'écart de toute flamme.
- Ne pas introduire dans un réservoir chaud.
- Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux des animaux.
- A utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- L'utilisation de gants et d'un vêtement de protection est préconisée.
- Danger d'utilisation d'un produit inflammable pour ranimer les feux, tels que les barbecues.
- Risque d'empoisonnement grave par ingestion.

Fiches de Données de Sécurité :

Disponible sur le site www.quickfds.com

CODE	GENCOD	Condt.	Palettisation
A02050112	3183941146109	12x1L	66 cts
A02050504	3183941146505	4x5L	36 cts
A02052001	3183941146604	1x20L	42 uc

 **Important** : le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.